

Astrida, le 19 Octobre 1950.-

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 2902 /C.A.C.

Objets:

ASTRIDA



1513

AM

Versement au C.G. 922/B.C.B. Usa.
caisse du Pays du Ruanda.-

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je fais verser à votre C.G. 922/B.C.B. Usumbura, Caisse du Pays du Ruanda, la somme de 132.384,50 représentants:

1 ^e) 15% des recettes du 3 ^{ème} trimestre 1950	85.768,20 frs.
2 ^e) droit politique (20 %)	-
3 ^e) sommes provenant de la vente d'étuis pour livrets d'identité	8.000,- frs
4 ^e) Remboursements de prêts effectués durant le 3 ^{ème} trimestre 1950 (constructions) maisons salubres.	44.616,30
	<hr/>
	132.384,50

A DEDUIRE

Salaire Juin, juillet, aô^t du candidat chef Kabagema.

6.000,-

132.384,50 frs.

Le Comptable des C.A.C.
A. STRIJBOS,

Monsieur le Résident du Ruanda

à

U S U M B U R A